

10. Rapport de présentation pour adoption du second plan d'action AGENDA 2

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré et à **L'UNANIMITE**

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable,

APPROUVE le second plan d'action de l'Agenda 21 constitué par le document ci-annexé.

11. Tarifs du Centre des arts

Considérant que le Centre des arts met à jour sa politique tarifaire en fonction de l'évolution de sa programmation afin de fidéliser et de développer ses publics,

Considérant les tarifs ci-dessous :

SPECTACLE VIVANT

Tarif plein	22 €
Tarif réduit (1)	16 €
Tarif -12 ans	12 €
Tarif Carte Grand Bain	11 €
Tarif Carte Petit Bain (- 12 ans)	6 €
(1) Enghiennois, - 27 ans, demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif), + 60 ans, étudiants	

Toutes les expositions sont en entrée libre.

TARIFS CINE CONCERT

Tarif plein	12 €
Tarif réduit (1)	10 €
Tarif -12 ans	8 €
Tarif Carte Grand Bain	6 €
Tarif Carte Petit Bain (- 12 ans)	3 €
(1) Enghiennois, - 27 ans, demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif), + 60 ans, étudiants	

CINEMA

Tarif plein	6€
Tarif réduit (2)	4€
Tarif -12 ans	3€
Tarif Carte Grand Bain	3€
Tarif Carte Petit Bain (- 12 ans)	2.50€

(2) - 27 ans, demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif), étudiants

TARIFS ABONNEMENTS

Carte Grand Bain : 18€

Carte Grand Bain promo : 33€ (achat de 3 spectacles de la saison + carte offerte)

Carte Petit Bain (pour les -12 ans) : 9€

Sur les propositions signalées famille, l'enfant peut faire bénéficier à 2 personnes l'accompagnant d'un tarif réduit.

Carte Petit Bain promo : 18€ (achat de 3 spectacles de la saison + carte offerte)

Carte CDAciné : 18€ pour tous, donne droit à 6 entrées. Recentrage de l'offre cinéma avec la possibilité de venir 3 fois à 2.

Carte de fidélité groupe (pour 20 personnes) : 25€

Les cartes d'abonnements du Centre des arts donnent un accès illimité à toutes les propositions de la saison à moitié prix + les séances de cinéma à 2.5 € + des réductions dans les salles partenaires (Apostrophe, Théâtre de Bezons, Fondation Royaumont ...) + envoi du mensuel et des invitations (ouverture de saison, vernissage ...)

TARIFICATIONS SPÉCIALES

Les tarifs cinéma habituels sont applicables pour toutes les séances supplémentaires non inscrites dans les dispositifs.

Tarifs cinéma spécifiques pour les dispositifs en lien avec les écoles :

Ecoles au cinéma : 2,50 euros par élève

Collèges et cinéma : 2,50 euros par élève

Lycéens et apprentis au cinéma : 2,50 euros par élève

Plein les mirettes :

Tarif plein : 12€ hors enghiennois et 10€ enghiennois.

Augmentation de l'amplitude horaire du festival + 2 spectacles un pour les tout petit (2 à 6 ans) et un pour les grands (7 à 12ans)

Les accompagnants adultes ont le même tarif que leur(s) enfant(s)

Tarif carte Petit Bain : 6€

Les récrés artistiques et ateliers parents /enfants :

Tarif plein: 12€

Tarif réduit : 10 €(1)

Tarif carte Petit Bain : 6€

Tarif carte Grand Bain : 6€

(1) (pour les enghiennois, les -27 ans et les demandeurs d'emploi et les + de 60 ans et les détenteurs de carte bain, les étudiants)

Spectacles présentés en temps scolaire :

Etablissement scolaire d'Enghien les Bains public (10 personnes min.) gratuit

Etablissement scolaire d'Enghien les Bains privée (10 personnes min.) 2,50 € par élève

Ecoles hors Enghien (10 personnes min) 3,50 € par élève

Ateliers tout public :

Tarif plein : 15 €

Tarif réduit : 10 € (pour les enghiennois, les -27 ans et les demandeurs d'emploi et les + de 60 ans et les détenteurs de carte bain, les étudiants)

(+ Achat du spectacle correspondant)

❖ **Tarifs- Offres spécifiques**

Ø **Offre de fidélisation privilège :**

Les statistiques de fréquentation des abonnés du centre des arts montrent que seulement 25% de ces abonnés ayant une carte Grand Bain viennent à plus de 5 propositions artistiques par an, et que le panier moyen est de 3,4 propositions artistiques par an, cinéma compris.

Ainsi, afin de fidéliser les publics et de favoriser la découverte des différentes disciplines danse/musique/ciné-concert/cinéma en incitant l'achat de plusieurs spectacles en amont, une carte Grand Bain sera offerte à l'achat d'au moins 3 spectacles.

Ø **Détaxe** pour les professionnels du spectacle sur accréditation du CDA et pour le personnel communal d'Enghien-les-Bains : 11 euros par personne (sur présentation d'un justificatif). Les détaxes sont valables pour 2 personnes.

Ø **Tarif Ecole de Musique et de Danse :**

Tarif élève de l'école de musique sans condition d'âge : 8€

Tarif accompagnateur (âgé de + 12 ans) de l'élève: 16€

Tarif accompagnateur (âgé de - 12 ans) de l'élève: 12€

Ø **Tarif universités**

Université de Cergy-Pontoise : 5€ (sur présentation de la carte campus)

Université sous convention avec le CDA : 8€ (Sur présentation de la carte d'étudiant de l'année universitaire en cours)

Ø **Tarif exonéré** exceptionnel pour les membres du Conseil Municipal et les institutions partenaires (Ministère de la Culture, Conseil départemental du Val d'Oise, Conseil régional d'Ile de France, Ambassades, CEEVO, DRAC... et dans la limite des places disponibles. La place exonérée est nominative.

Les personnes accompagnantes bénéficient d'une détaxe à 11 euros.

Ø **Tarifs Paris Images Digital Summit :**

Les tarifs d'accréditations ci-dessous ouvrent un droit d'entrée aux 2 journées ainsi qu'aux avant-premières du soir :

Individuel :

155 € / *early bird* 135 €

Pack société 4 accréd. (3 accréd. achetées = 1 gratuite) :

465 € / *early bird* 405 €

Intermittent:

82 € / *early bird* 72 €

Etudiant :

51 € / *early bird* 41 €

Groupes scolaires / universitaires :

31 € / *pas d'early bird*

Tarif applicable par personne pour un groupe de plus de 10 personnes

"Early bird" = tarif applicable jusqu'au 15 déc. dernier délai.

Les tarifs des master-classes scolaires du Festival sont de :

- 2.5€ par demi-journée, soit 5€ la journée pour les collèges et lycées, par élève.
- 2,5€ par demi-journée, soit 5€ la journée pour les primaires (-12 ans), par élève.
- Gratuité pour les écoles primaires de la ville d'Enghien-les-Bains.

Les soirées exceptionnelles grand public (films en avant-première) sont au tarif de 5€ pour les individuels non-accrédités, par séance.

❖ **Produits dérivés**

Pour rappel, les tarifs actuels des produits dérivés :

Editions : tarifs à 15€, 20€, 25€ et 30€.

Tarif libraire jusqu'à 30% sur le prix de vente

Offres spéciales temporaires à 50% sur les éditions ciblées

Coffret DVD à 22 €

DVD à 15€

Crayon de papier à 1€

Bloc note à 4€

Sac en tissu à 6€

Sac Bains Numériques à 6€

Package bloc note + crayon de papier + sac en tissu à 10€

Tee-shirt bains numériques à 9€

Tarif clé USB 5€

Tarif étui de téléphone 2€

Vente de morceaux de musique en ligne : 0.99 centimes d'euros par morceau / prix album à 8.99 euros

Ø **Tarif exonéré exceptionnel** pour les membres du Conseil Municipal, les institutions partenaires et les professionnels de la Culture (Ministère de la Culture, Conseil départemental du Val d'Oise, Conseil régional d'Ile de France, Ambassades, CEEVO, DRAC...). Le tarif exonéré exceptionnel s'applique à un produit dérivé par personne.

❖ **Vestiaire**

Vestiaire à 1 euro par article pour les soirées hors programme de saison.

oooo

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré et à **L'UNANIMITE**

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

12. Tarifs de l'école de Musique et de Danse

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré

Considérant que l'école de Musique et de Danse met à jour ses tarifs de frais d'inscription, de cours et de cafétéria pour la saison 2018-2019,

Considérant les tarifs ci-dessous :

TARIFS • ÉCOLE E.D.M.D. D'ENGHEN-LES BAINS • 2018/2019		Les réductions sont applicables pour plusieurs activités et/ou plusieurs élèves de la même famille.							
FRAIS D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE		Commune				Hors Commune			
Par Famille - Justification de domiciliation obligatoire : Impôts foncier,taxes d'habitation, quittances de loyers, factures d'électricité, eaux, gaz		25,00 €				€ 30,00			
PARCOURS DECOUVERTE MUSIQUE ET DANSE		Coûts pédagogiques annuel							
		Commune				Hors Commune			
ENFANTS - ÉVEIL - 30 cours/an	spécification musique ou danse en 2ème année	Prix	Réd.#1	Réd.#2	Réd.#3	Prix	Réd.#1	Réd.#2	Réd.#3
Année 1 (4/5 ans)	Parcours Ludo Educatif Musique et Danse - PLEMD	€ 300	€ 255	€ 225	€ 210	€ 396	€ 337	€ 317	€ 297
Année 2 (4/6 ans)	Atelier Percussion - chant - APC ou APD Atelier Percussion - Danse - accessible après le PLEMD : Ateliers mixte avec cours d'essai des différentes discipline.	€ 300	€ 255	€ 225	€ 210	€ 396	€ 337	€ 317	€ 297
Année 3	Atelier Initiation : 1er approche des techniques instrumentales + initiation à la théorie musicale ou chorégraphique.	€ 300	€ 255	€ 225	€ 210	€ 396	€ 337	€ 317	€ 297
CURSUS PEDAGOGIQUES MUSIQUES		Coûts pédagogiques annuel							
Pour tous les instruments - : l'examen de fin d'année et la participation aux auditions sont obligatoires quelque soit le cursus. Chaque cycle est composé de 3 niveaux effectués en 3 et 5 ans maximum. [Cycle 1: M1N1/M1N2/M1N3 - Cycle 2: M2N1/M2N2/M2N3 - Cycle 3: M3N1/M3N2/M3N3]. les cours sont accessibles à partir de 7 ans révolus au jour de l'inscription - durée des cours : 30mn - 45mn -60mn - 90 mn, selon les niveaux									
CYCLES DEPARTEMENTS MUSIQUES ACTUELLES & MUSIQUE CLASSIQUE		Commune				Hors Commune			
		Prix	Réd.#1	Réd.#2	Réd.#3	Prix	Réd.#1	Réd.#2	Réd.#3
1° Cycle	3 cours hebdomadaires obligatoires : inst 1 + F.M + Chorale ou Atelier-percussion.	€ 491	€ 417	€ 368	€ 343	€ 595	€ 505	€ 476	€ 446
2° Cycle	4 cours hebdomadaires obligatoires : inst 1 + F.M (MC ou MA) + Ensemble et M.A.O obligatoire (Niv. 1-2-3)	€ 650	€ 552	€ 487	€ 455	€ 760	€ 646	€ 608	€ 570
3° Cycle	4 cours hebdomadaires obligatoires : inst 1 + F.M (MC ou MA) + Ensemble + M.A.O. N4	€ 661	€ 562	€ 496	€ 463	€ 772	€ 656	€ 617	€ 579
Elèves en cursus	Activités supplémentaires pour les élèves de l'école en 2 ème et 3 ème cycle souhaitant faire 1 activité supplémentaire .	€ 72	/	/	/	€ 92	/	/	/
PARCOURS PERSONNALISÉS MUSIQUE		Coûts pédagogiques annuel							
Less inscriptions en « PARCOURS PERSONNALISÉ » sont réservées aux élèves à partir de 15 ans révolus. Une évaluation du niveau technique instrumental et de FM est préalable à toute l'inscription. Elle implique <u>obligatoirement la participation aux cours de FM si nécessaire</u> (gratuits), aux auditions et concerts. Durée des cours : 45mn -60mn selon les niveaux. Ce cursus est divisé en 3 niveau d'apprentissage : Débutants, Intermédiaires et Avancés, ces niveaux sont obligatoirement validées par une évaluation en fin de chaque niveau. Chaque niveau peut être faits en 2 ou 3 années maximum. Après les 6 ou 9 ans de cours les élèves ne peuvent justifier d'une réinscription en cours d'instruments, seuls les ateliers leurs restent accessibles..									
INSTRUMENTS - CHANTS - CHORALES - ENSEMBLES - M.A.O - ATELIERS		Commune				Hors Commune			
		Prix	Réd.#1	Réd.#2	Réd.#3	Prix	Réd.#1	Réd.#2	Réd.#3
Adultes	Adultes de +30 ans / pour 1 activité	€ 368	€ 313	€ 276	€ 258	€ 490	€ 417	€ 392	€ 368
Jeunes	Adultes de 15 ans à 30 ans	€ 162	€ 138	€ 122	€ 114	€ 253	€ 215	€ 203	€ 190
Etudiants	Etudiants	€ 151	€ 128	€ 113	€ 106	€ 242	€ 205	€ 193	€ 181
Adlt/Jeun/Etd	Formation musicale « parcours à la carte »	gratuit	/	/	/	gratuit	/	/	/
Suppl.	Activité supplémentaire au-delà de la 3 ème activité	€ 71	/	/	/	€ 91	/	/	/
OPTION BAC MUSIQUE - 1h00/semaine: analyse et préparation à l'examen		Prix	Réd.#1	Réd.#2	Réd.#3	Prix	Réd.#1	Réd.#2	Réd.#3
EDMD	Tous élèves de EDMD en cycle ou en parcours à la carte	€ 181	€ 153	€ 135	€ 126	€ 296	€ 252	€ 237	€ 222
Ext	Élèves extérieurs à l'école de musique	€ 225	€ 192	€ 169	€ 158	€ 351	€ 299	€ 281	€ 263
Résidence pédagogique avec coaching		Prix	Réd.#1	Réd.#2		Prix	Réd.#1	Réd.#2	
prix par groupe	destinée aux groupes amateurs: 20 répétitions de 3 heures en studio équipé, dont 6 avec un coach, filages et concert dans l'auditorium de l'EDMD. Implique la participation obligatoire à 1 événements de la ville.	€ 383	/	/	/	€ 544	/	/	/
Tarifs METHODE DOLCE - Apte ©		Prix	Réd.#1	Réd.#2	Réd.#3	Prix	Réd.#1	Réd.#2	Réd.#3
Apte© Dolce	1 activité : Piano 30' ou Percussion 30' ou danse 30'	€ 256	€ 218	€ 192	€ 179	€ 339	€ 288	€ 271	€ 216

LOCATION D'INSTRUMENTS (dans la limite du stock disponible)		Coûts annuels					
Location : Inscription EDMD obligatoire avec dépôt d'un chèque de caution (encaissable) à déposer lors du retrait de l'instrument et assurance obligatoire à fournir.							
OPTION BAC MUSIQUE - 1h00/semaine: analyse et préparation à l'examen		Commune			Hors Commune		
Tous les élèves de toutes les activités - à l'année		LOCATI ON	CAUTIO N		LOCATI ON	CAUTIO N	
Clarinette		€ 124	€ 200		€ 165	€ 200	
Violon		€ 150	€ 200		€ 196	€ 200	
Guitare classique/ électrique/ basse		€ 160	€ 250		€ 209	€ 250	
Flûte/piccolo		€ 150	€ 250		€ 196	€ 250	
Violoncelle		€ 181	€ 300		€ 234	€ 300	

CURSUS PEDAGOGIQUES DANSES : MODERNE-JAZZ - CLASSIQUE - CONTEMPORAINE		Coûts pédagogiques annuel							
Les cycles sont composés de 3 niveaux effectués en 3 ou 5 ans, après remise d'un certificat médical obligatoire.									
Evaluation en contrôle continu par niveau et examens de passage obligatoires en fin de cycle									
• Cycle 1: D1N1/D1N2/D1N3									
• Cycle 2: D2N1/D2N2/D2N3									
• Cycle 3: D3N1/D3N2/D3N3]									
Evaluation annuelle par un contrôle continu par niveau et <u>examen obligatoire pour le passage en fin de cycle.</u>									
CYCLES		Commune			Hors Commune				
		Prix	Réd.#1	Réd.#2	Réd.#3	Prix	Réd.#1	Réd.#2	Réd.#3
1° Cycle	2h30 de cours + 1h contempo +1h danse suppl. au choix	€ 383	€ 325	€ 287	€ 268	€ 461	€ 392	€ 369	€ 346
2° Cycle	3h de cours + 1h contempo +1h danse suppl. au choix	€ 445	€ 378	€ 334	€ 311	€ 526	€ 447	€ 421	€ 394
3° Cycle	3h de cours + 1h contempo + 1h danse suppl. au choix	€ 507	€ 431	€ 380	€ 355	€ 590	€ 502	€ 472	€ 443

PARCOURS HORS CYCLE (dans la limite des places disponibles)		Coûts pédagogiques annuel							
L'inscription en « PARCOURS HORS CYCLE » est réservée aux élèves à partir de 15 ans. Certificat médical obligatoire. Disciplines concernées : Danse Moderne-Jazz - Danse Classique - Danse Contemporaine - hip hop. Une évaluation du niveau technique sera préalable à toute inscription.									
Hors cycles Adultes + 30 ans		Commune			Hors Commune				
		Prix	Réd.#1	Réd.#2	Réd.#3	Prix	Réd.#1	Réd.#2	Réd.#3
Durée hebdo.	1h	€ 253	€ 215	€ 190	€ 177	€ 330	€ 280	€ 264	€ 247
Durée hebdo.	1h30	€ 380	€ 323	€ 285	€ 266	€ 460	€ 391	€ 368	€ 345
Hors cycles Adultes - 30 ans		Commune			Hors Commune				
		Prix	Réd.#1	Réd.#2	Réd.#3	Prix	Réd.#1	Réd.#2	Réd.#3
Durée hebdo.	1h	€ 181	€ 153	€ 135	€ 126	€ 248	€ 211	€ 198	€ 186
Durée hebdo.	1h30	€ 267	€ 227	€ 200	€ 187	€ 341	€ 290	€ 273	€ 256

STAGES MUSIQUE ET DANSES (dans la limite des places disponibles)		Coûts pédagogiques/Jr					
Par Jour		Commune					
		1	2	3	4	5	6
Option 1	1h00/Jour	€ 19	€ 38	€ 57	€ 76	€ 95	€ 114
Option 2	1h30/Jour	€ 25	€ 51	€ 76	€ 101	€ 126	€ 152
Option 3	2h00/Jour	€ 30	€ 61	€ 91	€ 122	€ 152	€ 182
Option 4	2h30/Jour	€ 38	€ 76	€ 114	€ 152	€ 190	€ 228
Option 5	3h00/Jour	€ 48	€ 95	€ 143	€ 190	€ 238	€ 285
Par Jour		Hors Commune					
		1	2	3	4	5	6
Option 1	1h00/Jour	€ 21	€ 42	€ 63	€ 84	€ 105	€ 126
Option 2	1h30/Jour	€ 28	€ 56	€ 84	€ 112	€ 140	€ 168
Option 3	2h00/Jour	€ 32	€ 63	€ 95	€ 126	€ 158	€ 189
Option 4	2h30/Jour	€ 42	€ 84	€ 126	€ 168	€ 210	€ 252
Option 5	3h00/Jour	€ 55	€ 109	€ 164	€ 218	€ 273	€ 327

LOCATION SALLES EDMD		Coût forfaitaire						
		Commune et hors commune						
Forfait / heure		4	6	8	10	12	24	36
Option 1	Salle Cunningham	€ 120	€ 180	€ 240	€ 300	€ 360	€ 720	€ 1080
Option 2	Salle Beauchamp	€ 108	€ 162	€ 216	€ 270	€ 324	€ 648	€ 972
Option 3	Auditorium	€ 440	€ 660	€ 880	€ 1100	€ 1320	€ 2640	€ 3960
Option 4	Auditorium avec 1 régisseur	€ 620	€ 930	€ 1240	€ 1550	€ 1860	€ 3720	€ 5580
Option 5	Auditorium avec 2 régisseurs	€ 760	€ 1140	€ 1520	€ 1900	€ 2280	€ 4560	€ 6840
Option 6	Auditorium avec utilisation de la cafétéria	€ 1000	€ 1500	€ 2000	€ 2500	€ 3000	€ 6000	€ 9000
Option 7	Cafétéria seule	€ 360	€ 540	€ 720	€ 900	€ 1080	€ 2160	€ 3240
Option 7	Studio ou salle	€ 84	€ 101	€ 118	€ 900	€ 202	€ 403	€ 605

CAFETERIA EDMD		FIX	TTC					
Produit 1	EAU	€ 1,00						
Produit 2	SIROP MENTHE ou GRENADINE et EAU	€ 1,50						
Produit 3	PERRIER	€ 2,00						
Produit 4	JF BIO Orange	€ 1,50						
Produit 5	JF BIO Pomme	€ 1,50						
Produit 6	JF BIO Raisin	€ 1,50						
Produit 7	COCA COLA	€ 2,00						
Produit 8	SCHWEPPES	€ 2,00						
Produit 9	ICE TEA Pêche	€ 2,00						
Produit 10	CAFE	€ 1,20						
Produit 11	THE	€ 1,50						
Produit 12	INFUSION	€ 1,50						
Produit 13	CHOCOLAT Chaud	€ 1,80						
Produit 14	COOKIES x2	€ 1,00						
Produit 15	MADELEINES x 2	€ 1,00						
Produit 16	MINI VIENNOISERIES X2	€ 1,00						
Produit 17	TARTE SUCREE ou SALEE	€ 2,00						
Produit 18	COOKIES ou MADELEINES + 1 boisson chaude	€ 2,00						
Produit 19	COOKIES ou madeleines + 1 boisson froide	€ 3,00						
Produit 20	PETIT DEJ: 2X MINI VENNOISERIES +boisson chaude	€ 2,00						
Produit 21	TARTE sucrée ou salée + boisson chaude ou froide	€ 3,00						

La cotisation et les frais de scolarité sont payables en une, deux, trois ou quatre échéances.

Clause de résiliation :

Tout abandon implique la perte de la cotisation annuelle. Cependant, les frais de scolarité, peuvent être remboursés au prorata des heures effectuées en cas de force majeure telle que définie par la législation et la jurisprudence, sur présentation d'un justificatif attestant de l'impossibilité pour l'élève à poursuivre son cursus, et avec la condition que cet abandon n'intervienne pas après une période de six mois, commençant à courir à compter du début de l'année scolaire en cours.

L'école se réserve le droit d'exclure tout élève qui ne répondrait manifestement pas aux exigences fixées, dans le cadre de la procédure telle que définie à l'article 18 du règlement intérieur de l'école de Musique et de Danse d'Enghien les Bains, et faisant suite à un litige de quelque nature qu'il soit avec son ou ses professeurs ou suite au non-

respect du présent règlement. Cette exclusion sera dénoncée par écrit au responsable légal de l'élève mineur et ne peut ouvrir droit à aucune contestation ni remboursement.

Les élèves peuvent suspendre provisoirement leurs cours, en cas de force majeure, pour une période maximum de 1 à 3 mois consécutifs, sans possibilité de remboursement des cotisations et frais d'inscription, mais en gardant le bénéfice de pouvoir conserver le niveau acquis et pouvoir passer l'examen et le contrôle continu.

Cette possibilité est assujettie à l'acceptation par le professeur qui s'engage à réserver la place de l'élève pendant cette période. Aux termes de cette période de retrait, sans reprise des cours, l'élève perd ipso facto son statut d'élève de l'école et ne pourra prétendre à remboursement.

Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE (deux oppositions : Sophie MALEY, Olivier ERARD,

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

13. Demande de subvention de la ville d'Enghien-les-Bains, pour son école municipale de Musique et de Danse, auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide au fonctionnement à hauteur de 17 000 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE**,

AUTORISE : Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise le dossier de demande de subvention pour l'école de Musique et de Danse.

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

14. Demande de subvention de la ville d'Enghien-les-Bains, pour son école municipale de Musique et de Danse, auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide au projet à hauteur de 6 500 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE**,

AUTORISE : Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise le dossier de demande de subvention pour l'école municipale de Musique et de Danse.

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés

15. Acquisition de gré à gré des lots de copropriété n°31,32,40,41 dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété sis 16 rue du Général de Gaulle à Enghien-les-Bains

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE**,

DECIDE

Article 1 : De poursuivre l'acquisition auprès de Monsieur Garcia LOBATO, et de son épouse Madame Teresa CARRASCO VAZQUEZ, d'un logement d'une superficie de 51 m² habitable et ses dépendances (savoir les lots de copropriété n°31,32,40,41), sis 16 rue du Général de Gaulle à Enghien-les-Bains, cadastrés AB numéro 329, moyennant le prix de DEUX CENT DIX MILLE EUROS (210.000,00 €), à augmenter des frais légaux d'acte, et émoluments notariés.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, avec faculté de se substituer Madame Sophie MERCHAT ou Madame Dominique Ricolfi-Bouville, ces dernières dûment autorisées aux termes d'arrêtés de délégations de pouvoirs respectivement consenties par arrêtés n°2014-037 du 14 avril 2014 et n°2014-038 du 14 avril 2014, tous deux certifiés exécutoires par le représentant de l'Etat dans le département le 16 avril 2014, à signer la promesse de vente et/ou l'acte authentique de vente (administratif ou notarié) et tous autres actes et pièces nécessaires à la poursuite de cette opération immobilière.

Article 3 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget aux chapitres consacrés.

16. Conclusion de l'acte authentique d'acquisition par la commune des lots de copropriété n°73, 78, 80, 81, 82, 93, appartenant aux conjoints DESHAYES au sein de la copropriété cadastrée section AC numéro de parcelle 362, située 32 rue Général de GAULLE à Enghien-les-Bains

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE**,

Article 1 : Décide de poursuivre l'acquisition au profit de la commune d'Enghien-les-Bains des lots numéros 73, 78, 80, 81, 82 et les droits indivis du lot 93 dépendant de la copropriété cadastrée section AC numéro 362, sise 32 rue de Gaulle à Enghien-les-Bains, appartenant à Monsieur André Auguste DESHAYES, et Madame Maryse THEVENET, son épouse, moyennant le prix de CINQ CENT TRENTE NEUF MILLE EUROS (539.000 euros), à augmenter des frais légaux d'acte et émoluments notariés.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, avec faculté de se substituer Madame Sophie MERCHAT ou Madame Dominique Ricolfi-Bouville, ces dernières dûment autorisées aux termes d'arrêtés de délégations de pouvoirs respectivement consenties par arrêtés n°2014-037 du 14 avril 2014 et n°2014-038 du 14 avril 2014, tous deux certifiés exécutoires par le représentant de l'Etat dans le département le 16 avril 2014, à signer la promesse de vente et/ou l'acte authentique de vente (administratif ou notarié) et tous autres actes et pièces nécessaires à la poursuite de cette opération immobilière

Article 3 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget aux chapitres consacrés.

17. Mise à disposition, entretien-maintenance et exploitation d'un service public de vélos à assistance électrique en longue durée (VAELD)

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **LA MAJORITE (sept abstentions : Sophie MERCHAT, Dominique RICOLFI-BOUVELLE, Véronique FERIEN, Marie-Claude BOISMARTEL Sylvie NOACHOVITCH, Samuel ELONG NDAME, Paul AÏSS)**

ACCEPTE : l'intégration d'Enghien-les-Bains dans le périmètre de réflexion du projet ;

PRECISE : que cette intégration est soumise à l'agrément préalable par la commune du cahier des charges de cette prestation et qu'en aucun cas ce dispositif ne devra entraîner des coûts directs ou indirects à la charge de la commune

DIT : que l'intégration de la ville d'Enghien-les-Bains dans le périmètre du projet n'exclut pas la possibilité pour toute autre personne publique ou privée de proposer des services similaires sur la commune

AUTORISE : le Maire à signer tout acte, convention et contrat afférent à intervenir dans ce dossier.

18. Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de mise en accessibilité de l'arrêt bus de la ligne TVO 13, situé rue du Départ.

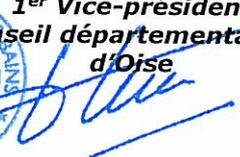
Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE**,

APPROUVE : les termes de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de mise en accessibilité des arrêts bus des lignes TVO 13 et RATP 361.

AUTORISE : le Maire à signer tout acte, convention et contrat afférent à intervenir dans ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
1^{er} Vice-président
du Conseil départemental du Val
d'Oise



Philippe SUEUR ✎